



Démographie

Augmentation de 1,7 % par an entre 2009 et 2019 En France, les Ehpad accueillent environ 577 200 résidents

Vous prenez les personnes vivant « en ménage ordinaire » ; vous y ajoutez les personnes vivant « en communauté », plus celles en habitations mobiles, les mariniers et les sans-abri, et vous obtenez la population totale résidant dans un territoire... Dans *Insee Première* n° 1906 de juin 2022, Chantal Brutel (Insee) s'est intéressée au 1,6 million de personnes vivant en France en communauté (2019), soit à 2,4 % de la population française (hors Mayotte).

La plus grande part de cette population en communauté est constituée de résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) : environ 577 200 (35,9 % de la population en communauté ; 0,9 % de la population totale).

Les internats et cités universitaires arrivent au deuxième rang avec des effectifs de près de 469 700 personnes, loin devant les établissements de soins médicaux de longue durée (107 500), les structures pour adultes handicapées (97 600), les foyers de travailleurs (92 300), les établissements pénitentiaires (68 400), les établissements militaires (51 700)... Les communautés religieuses regroupent 24 600 personnes.

En communauté, on a principalement la jeunesse et la vieillesse... De l'adolescence au début de la vie d'adulte, 520 000 jeunes âgés de 14 à 24 ans vivent en collectivité, soit 6 % de la classe d'âge. Ils représentent un tiers de la population des communautés. Et au-delà de 75 ans, 600 000 personnes résident en communauté : principalement en Ehpad (86 %).

Les Ehpad hébergent 577 200 personnes au 1^{er} janvier 2019 : seules 10 % d'entre elles ont entre 60 et 74 ans ; 48 % sont âgées de 75 à 89 ans et 40 % ont 90 ans ou plus. L'ensemble des éta-



En 2019, 1,6 million de personnes vivent en communauté : Ehpad, internat, foyer de travailleurs...

Insee Première n° 1906 - Juin 2022

Le 1^{er} janvier 2019, 1,6 million de personnes vivent en communauté en France. Elles sont principalement âgées de 14 à 24 ans et de 75 ans et plus. Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) accueillent environ 577 200 personnes, soit 35,9 % de la population en communauté. Les internats et cités universitaires regroupent 469 700 personnes, soit 29,3 % de la population en communauté. Les foyers de travailleurs accueillent 92 300 personnes, soit 5,8 % de la population en communauté. Les établissements de soins médicaux de longue durée accueillent 107 500 personnes, soit 6,7 % de la population en communauté. Les structures pour adultes handicapés accueillent 97 600 personnes, soit 6,1 % de la population en communauté. Les établissements militaires accueillent 51 700 personnes, soit 3,2 % de la population en communauté. Les établissements pénitentiaires accueillent 68 400 personnes, soit 4,3 % de la population en communauté. Les communautés religieuses regroupent 24 600 personnes, soit 1,5 % de la population en communauté.

1. Population des communautés au sein de recensement de la population en 2019

Type de population	2019	2009	Variation
Ménage ordinaire	299 518	296 964	+ 2 554
Communauté	6 966	7 628	- 662
Service moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale	6 065	5 931	+ 134
Communauté religieuse	349	437	- 88
Caserne, quartier, base ou camp militaire	2	272	- 270
Établissement hébergeant des élèves ou des étudiants	420	864	- 444
Autres catégories de communauté	130	124	+ 6
Habitations mobiles, mariniers et sans abri	578	554	+ 24
Population total	307 062	305 147	+ 1 915

En Mayenne, environ 7 500 personnes en communauté

Type de population	2019	2009	Variation
Ménage ordinaire	299 518	296 964	+ 2 554
Communauté	6 966	7 628	- 662
Service moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale	6 065	5 931	+ 134
Communauté religieuse	349	437	- 88
Caserne, quartier, base ou camp militaire	2	272	- 270
Établissement hébergeant des élèves ou des étudiants	420	864	- 444
Autres catégories de communauté	130	124	+ 6
Habitations mobiles, mariniers et sans abri	578	554	+ 24
Population total	307 062	305 147	+ 1 915

blissements sanitaires ou sociaux de moyen ou long séjour (hors Ehpad) accueille 404 500 personnes, soit 0,6 % de la population totale.

Entre 2009 et 2019, le nombre de personnes vivant en communauté est resté globalement stable (- 0,1 % par an), alors que la population totale a augmenté de 0,4 % par an. Par contre, en Ehpad, les effectifs sont passés de 486 000 à 577 200, soit + 1,7 % par an.

La baisse la plus importante en valeurs relatives concerne les communautés religieuses : de 37 000 en 2009 à 24 600 en 2019, soit - 4,0 % par an.

Pour ALLER plus loin



Action sociale

« Avoir un être humain face à soi »... et chez soi ?

On a de la chance de vivre en France. Tous les pays du monde peuvent nous envier nos politiques sociales. Des aides répondent à toutes (ou presque) les situations de précarité.

Si problème il y a, il n'est pas là, mais plutôt du côté du « non-recours aux droits ». Des droits sociaux peuvent exister, mais si les personnes concernées n'y font pas appel, elles ne peuvent pas en bénéficier...

Donc, si des personnes sont dans la misère, c'est bien parce qu'elles ne cherchent pas à bénéficier des aides auxquelles elles peuvent prétendre. On ne peut quand même pas obliger quelqu'un à recourir, par exemple, au revenu de solidarité active (RSA) ou aux aides personnalisées au logement (APL).

Dans un contexte où ces idées sont largement véhiculées, le dossier des *Actualités Sociales Hebdomadaires (ASH)*, dans son n° 3266 du 1^{er} juillet 2022, est vraiment le bienvenu. Ce dossier nous incite à prendre le problème autrement.

S'il y a autant de non-recours, est-ce forcément de la « faute » des bénéficiaires potentiels qui ne chercheraient pas à s'informer sur leurs droits, qui ne feraient pas ce qu'il faut, ou encore qui refuseraient de dépendre des aides publiques ?

Car si c'était le cas, on ne pourrait guère faire mieux que d'encre plus utiliser les outils numériques, d'encre plus dématérialiser, pour renforcer l'efficacité des dispositifs !

D'un côté, le nombre potentiel de bénéficiaires augmente ; d'un autre côté, il faut faire des économies dans les budgets de fonctionnement des institutions... Alors, on supprime des postes d'accueil et on met en place des outils censés remplacer l'humain.

Politique à courte vue, selon Clara Deville, chercheuse en sociologie, qui rappelle que le non-recours aux droits génère un coût social... mais aussi politique. Ce n'est pas un hasard si la conclusion de son entretien se termine par le constat d'un renforcement, *in fine*, des idées d'extrême droite.

Le dossier des *ASH* dresse un bilan, pose les bonnes questions et ouvre des pistes de solution. Sur le modèle des « Territoires zéro chômeurs de longue durée », pourquoi pas des « Territoires zéro non-recours aux droits sociaux » ? En réalité, cela existe déjà, par exemple à Bastia, Vénissieux ou Villeurbanne, et cela va se développer. La clé : « Avoir un être humain face à soi », comme titre l'hebdomadaire. En d'autres termes, aller vers les personnes identifiées comme étant en situation de précarité, sans attendre qu'elles gèrent leurs dossiers par informatique et/ou qu'elles se déplacent sur rendez-vous dans un bureau.

La pensée hebdomadaire

« Ce qui prime aujourd'hui dans la communication, ce n'est plus le dialogue, l'écoute de l'autre, mais précisément de ne plus lui accorder la parole. Il faut l'écraser pour imposer son propre point de vue. Nous vivons dans une telle cacophonie médiatique, avec tellement de gens qui parlent, que seuls ceux qui tiennent des propos extrêmes parviennent à se faire entendre. La radicalité permet de se distinguer des autres. Même ceux qui veulent porter une parole sensée, sont contraints, pour être écoutés, d'en passer par l'outrance. C'est devenu une règle du jeu incontournable. (...) On a rarement vu truc plus bête et plus rémunérateur, mais un influenceur est bien plus reconnu aujourd'hui qu'un professeur au Collège de France. C'est, si je puis dire, un coup de génie de la bêtise. »

Fabrice Humbert, enseignant et romancier, « On n'entend que ceux qui manient l'outrance », *Ouest-France* des 28 et 29 mai 2022.